

REGLEMENT DU TEST D'APTITUDE AU TRAVAIL DU BERGER HOLLANDAIS

Dans le souci d'établir un document extrêmement précis, le règlement du TAT est révisable annuellement.

Le TAT est une épreuve de sélection qui comme son nom l'indique, est là pour tester les aptitudes au travail d'un chien de berger Hollandais.

Elle comporte des exercices d'obéissance pour démontrer la maîtrise du chien par le maître et les capacités du chien à obéir, et un exercice de mordant pour mettre en avant les qualités et dispositions inhérentes à la race.

La réussite à cet examen **ou l'obtention d'un titre de travail** (voir règlement du championnat) est nécessaire pour l'homologation du titre de Champion de France de conformité au standard et des expositions nationales. Cette épreuve nécessite une préparation spécifique accessible uniquement au chien titulaire d'un C.S.A.U. et d'une licence de mordant en cours de validité.

N.B. : Cet examen ne peut être pratiqué qu'avec l'approbation du Comité de l'A.B.N.F. et jugé par les examinateurs nommés par le dit Comité. L'examen peut être présenté plusieurs fois jusqu'à l'obtention du qualificatif excellent. Ce règlement comprend 3 pages.

Prérequis :

- Age minimum : 12 mois.
- Être titulaire du CSAU.
- Avoir obtenu le TC.
- Être titulaire de la licence CUN mordant. Rappel : la licence est obligatoire pour les entraînements.
- Au choix Ecole Ring ou RCI si Homme Assistant compétent dans la discipline.
- Les participants seront invités à voir le chien en blanc avant le début des TAT, il permettra à ceux-ci de voir le parcours en action. Le chien en blanc sera un chien non inscrit au TAT.
- Les participants devront fournir la **feuille d'engagement**, une **copie de la licence**, une copie du diplôme du **CSAU** ainsi qu'une **vignette originale**.
- Le présent **règlement** devra être daté et signé.
- Le dossier d'inscription complet devra parvenir dans les délais exigés par voie postale sous peine d'être refusé et retourné. Aucune dérogation pour pièce manquante à réception du dossier ne sera accordée. Le dossier sera téléchargeable sur le site de l'ABNF ou envoyé sur demande.
- Présentation obligatoire de la licence originale le jour de l'examen.
- Par souci d'équité, un chien ne passera pas le TAT avec l'Homme Assistant qui l'entraîne.
- Les femelles en chaleurs seront signalées à l'organisation et passeront en dernier.

Personnes autorisées sur le terrain :

- 1 commissaire de terrain (membre du comité).
- 1 secrétaire (membre du comité).
- 1 ou 2 Homme(s) Assistant titulaire d'une licence en cours de validité, déclaré(s) à la DDPP par l'ABNF.
- 1 personne détenant le certificat de capacité au mordant
- 1 « utilisateur CUN » si possible (autorisé par la commission).
- Eventuellement un photographe (autorisé par la commission).
- Le conducteur et son chien.

Matériel autorisé pour le conducteur et son chien :

- 1 laisse en tissu ou en cuir de 1 mètre à 1.20 mètre.
- 1 collier plat en tissu ou en cuir (collier chaînette autorisé non porté en position étrangleur).
- Tout collier étrangleur, semi étrangleur ou coercitif est strictement interdit. Tout conducteur se présentant avec ce type de matériel devra immédiatement quitter le terrain et le chien sera ajourné !

Déroulement des épreuves :

Présentation au jury :

Voir le matériel autorisé. Le commissaire de terrain ira chercher le conducteur et son chien équipé selon le règlement à l'entrée du terrain. Le commissaire vérifiera l'identification du chien et sa dentition. Le conducteur détachera la laisse du chien pour la remettre au commissaire. Le conducteur suivra le commissaire avec son chien au pied jusqu'au point de départ de la suite en laisse. Le commissaire remettra la laisse au conducteur avant le début de l'exercice de la suite en laisse.

**Tout matériel ou présentation non conforme empêchera l'accès au TAT.
Le TAT est noté sur 100 points. Tout exercice noté 0 entrainera l'ajournement au TAT.**

Suite en laisse : exercice noté sur 15 Points

Le parcours, d'une longueur d'environ 30 mètres, comportera 2 arrêts et deux angles (un à droite, l'autre à gauche). Le commissaire de terrain devra se tenir à proximité du point de départ de l'exercice. Il indiquera au conducteur le parcours à effectuer. Le conducteur et son chien se mettront en place au point de départ. Bout de laisse dans la main côté chien, pendante entre le chien et le maître et ne devra jamais reposer sur le dos du Chien. Une position de base sera choisie avant le départ du chien : « Assis », « Couché » ou « Debout ». Au signal sonore ou verbal donné par le commissaire de terrain, le binôme se mettra en marche, un seul commandement autorisé. La marche sera naturelle, silencieuse aucune saccade ni tension n'est autorisée. Le chien devra suivre aux pieds toute la durée de l'exercice. Durant la suite en laisse, il y aura deux changements de direction (droite et gauche) et deux arrêts signalés par le commissaire. Lors des arrêts, le maître ne devra rien dire à son chien qui prendra la position de base choisie au départ sans que son épaule ne dépasse jamais la jambe du côté de son Conducteur, sans claquer des talons, ni traîner les pieds, et repartira dès le signal sonore ou verbal suivant sans qu'aucun ordre ne lui soit donné. L'exercice se terminera quand le binôme aura dépassé le dernier plot.

Le Commissaire, pendant le trajet, se placera à 3 mètre minimum du binôme, de telle sorte qu'il ne puisse « gêner » ou « inquiéter » le Chien, mais puisse éventuellement surprendre un geste ou un commandement interdit de la part du Conducteur. A la fin de l'exercice le conducteur détachera laisse et collier pour les remettre au commissaire.

Pénalités : Tension de laisse, saccades, chien qui dépasse, traîne ou s'écarte, chien qui n'exécute pas. Conducteur qui parle à son chien.

Immobilité : 30 secondes - exercice noté sur 20 Points

Position au choix

À l'issue de la suite en laisse, le maître placera son chien sans laisse ni collier à l'endroit précisé par le commissaire de terrain matérialisé par un marquage au sol pour une immobilité de 30 secondes à vue (chien couché, assis ou debout). Une fois le Chien en place, le Conducteur, sans se retourner, viendra se présenter, les bras le long du corps, à la table du jury en restant dos au chien pendant toute la durée de l'exercice. Le chronomètre sera démarré à partir de ce moment-là. A l'issue des 30 secondes et sur autorisation du jury, le conducteur reviendra se placer près de son Chien sans courir ni parler, ni faire aucun geste. Le Chien ne devra ni changer de position, ni se déplacer pendant le retour de son conducteur. Le commissaire de terrain signalera la fin de l'exercice.

Pénalités : Changement de position, mise en place supplémentaire. Tout déplacement de plus d'1.5 mètre rendra l'exercice nul ainsi que le conducteur qui se retourne.

Face : exercice noté sur 40 points (75% des points obligatoire à cet exercice).

Le conducteur viendra se mettre en place au marquage indiqué par le commissaire de terrain pour une attaque de face. L'H.A. qui était à la table du jury sur le bord du ring viendra se placer à une distance de 10 mètres et tirera 2 coups de feu pour motiver le chien, déposera le pistolet sur la table attribuée pour cet effet, puis prendra place à 20 mètres face au binôme. Le conducteur est autorisé à répéter une fois l'ordre de fixation pourra ordonner une position de son choix. Puis sur autorisation du commissaire de terrain, le conducteur enverra son chien sans laisse sur l'H.A (2 envois autorisés). Lorsque le chien se trouvera à environ 5 mètres, l'H.A. effectuera avec son bambou ou badine une menace, puis un barrage niveau Brevet qu'il ouvrira à l'entrée du chien. Durant la prise en gueule du chien l'H.A. usera de son bambou ou sa badine pour effectuer au moins 2 menaces et effectuera son travail avec sportivité envers le chien durant 15 secondes. Le commissaire ordonnera au conducteur de rappeler son chien. Deux ordres de rappel maximum autorisé

Un artifice d'encouragement sera accepté (boudin, balle...).

Pénalités : Peur du coup de feu, du bâton ou badine. Hésite à mordre, décroché rapide, changement de prise ou autres. Chien ne mord pas. Si le chien mord ailleurs que la partie mordante, il sera ajourné (accident ou volontaire).

Retour au calme : exercice noté sur 15 points

Le conducteur, une fois son chien remis en laisse, reviendra vers le jury pour vérification de l'intégrité de la dentition et contrôler le retour au calme.

Pénalités : chien agressif.

L'allure générale : notée sur 10 points.

Jugée sur l'ensemble des exercices. Toute saccade sera sanctionnée dès l'entrée du chien sur le terrain. Toute agressivité sera sanctionnée.

Pour obtenir le TAT, le chien doit obtenir un minimum de 75 sur 100.

Qualificatifs :

=> Très Bon : 75 à 84

=> Excellent : 85 à 100

Consigne de l'Homme Assistant :

L'homme Assistant est présent à la table de jury pendant toute la durée des exercices. Il devra se tenir parfaitement immobile pendant la présentation au jury, la suite en laisse, l'immobilité.

Lors de l'attaque de face, l'H.A. viendra se positionner à 10 mètres pour motiver le chien et tirera 2 coups de feu, déposera le pistolet sur la table attribuée pour cet effet, puis se déplacera à une distance de 20 mètres. Le chien sera envoyé à l'attaque après autorisation du commissaire de terrain. Lorsque le chien sera à 5 mètres de lui, l'H.A. effectuera une menace avec son bâton ou sa badine, puis un barrage du niveau Brevet, suivi d'une ouverture à l'entrée du chien. L'H.A. fera son possible pour laisser le chien entrer de face et l'amortir. Si pour des raisons de sécurité l'H.A. doit procéder à une esquivé, le chien ne sera pas pénalisé. Il effectuera ensuite au moins deux menaces et effectuera son travail avec sportivité envers le chien durant 15 secondes.

Pour le passage à la FRABO, l'H.A. se déplacera en latéral pendant la prise du chien.

L'homme Assistant fait partie intégrante du jury, il est donc consulté par les membres du jury afin d'établir la notation (rentrée du chien, qualité de la morsure, courage du chien...). L'H.A. qui ferait mordre un chien qu'il entraîne habituellement impliquera l'ajournement du chien même si la preuve est apportée à posteriori.

Organisation :

Matériels nécessaires :

Terrain en conformité avec les règles en vigueur : minimum 30m X 20m.

2 tables, 1 chaise

Homme(s) Assistant(s) noté également H.A. dans le texte.

Costume et matériel adapté à la discipline dans la mesure des possibilités d'organisation.

1 trompe, 1 chronomètre, 1 pistolet 9 mm ou 6 double charge, cône de balisage, 1 lecteur de transpondeur.

